

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juillet 2011**

Décision n° **B-2011-2448**

commune (s) : Corbas

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située 34, rue de l'Agriculture et appartenant à M. Pierre Durand

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 juin 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juillet 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Barge, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), Gelas, Peytavin, M. Sangalli.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 juillet 2011**Décision n° B-2011-2448**

commune (s) : Corbas

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 34, rue de l'Agriculture et appartenant à M. Pierre Durand**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain située rue de l'Agriculture à Corbas, appartenant à monsieur Pierre Durand et nécessaire à la création d'une voie nouvelle.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu de 230 mètres carrés environ, libre de toute location ou occupation, à détacher d'une propriété cadastrée sous le numéro 113 de la section BR.

Aux termes du compromis, monsieur Pierre Durand céderait ledit terrain au prix de 3 000 €.

La Communauté urbaine prendra en charge les travaux suivants :

- déplacement du regard d'eau de la propriété existante,
- raccordement au réseau d'assainissement et d'eau potable sur la rue des Mésanges jusqu'à la limite sud-ouest de la parcelle BR 113.

Le montant global de ces travaux, estimé à 12 500 € TTC, ne constitue pas une charge augmentative du prix ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, au prix de 3 000 €, d'une parcelle de terrain nu de 230 mètres carrés environ à détacher d'une propriété cadastrée sous le numéro 113 de la section BR, appartenant à monsieur Pierre Durand, et nécessaire à la création d'une voie nouvelle.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale B2 - Promouvoir une politique de logement équilibrée, individualisée sur l'opération n° 2054, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 176 000 €.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 211 200 - fonction 822, pour un montant de 3 000 € correspondant à l'acquisition et de 500 € pour les frais d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juillet 2011.